

Délibération n°2020-02-05

Réf. Nomenclature « Actes » : 753

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Attribution de la subvention annuelle à l'Office de Commerce et de l'Artisanat de Haute-Corrèze

Nombre de membres du conseil	
En exercice	101
Présents	72
Pouvoirs	15
Votants	87

L'an deux mille vingt, le 10 juin à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 2 juin 2020 et sous la présidence de monsieur Pierre Chevalier, s'est réuni à Ussel dans les conditions prévues par l'ordonnance 2020-39 du 1^{er} avril 2020.

Henri Granet est nommé secrétaire de séance.

Étaient présents en visioconférence mesdames et messieurs les conseillers : Stéphane Brindel ; Baptiste Galland ; Nathalie Le Gall ; Catherine Nirelli ; Stéphane Peyraud ; Jean-Pierre Saugeras.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- Élus ayant donné pouvoir :

Anne-Marie Aubessard	à	Philippe Brugère	Marc Bujon	à	Pierre Chevalier
Sandra Delibit	à	Michel Buche	Frédérique Fraysse	à	Tony Cornelissen
Xavier Gruat	à	Pierre Chevalier	Michel Lacrocq	à	Jean-Marc Michelin
Daniel Mazière	à	Claude Bauvy	Dominique Miermont	à	Bernard Gaertner
Guy Monnet	à	Nicole Berthon	Philippe Pelat	à	Michel Pesteil
Serge Peyraud	à	Claude Bauvy	Sylvie Prabonneau	à	Philippe Roche
Jean-Marc Sauviat	à	Mady Junisson			

- Élus excusés :

Maryse Badia ; Marine Belle ; Jean-Paul Bourre ; Robert Bredèche (représenté par Aline Chevalier) ; Geneviève Disdero ; Daniel Ecurat (représenté par Daniel Joly) ; Alain Gueguen ; René Lacon ; Martine Leclerc ; Michel Lefort-Lary ; Martine Pannetier ; Daniel Poigneau ; Francis Roques ; Christine Rougerie ; Gérard Rougier ; Christophe Tur (représenté par Claude Davoine) ; Gérard Vinsot.

Le président explique que pour dynamiser l'économie présentielle (commerce, services, artisanat), la communauté de communes Ussel-Meymac a signé une convention d'objectifs 2015-2019 avec l'Office de Commerce et d'Artisanat de Haute Corrèze.

Aux vues des circonstances actuelles, il est proposé de conclure un avenant pour prolonger la convention initiale d'un an avec les mêmes objectifs.

Il convient de définir l'enveloppe attribuée par la communauté pour l'année 2020.

Après discussion avec la Présidente de l'Office de Commerce, il est proposé de fixer le montant de l'enveloppe de subvention 2020 à 20 000 €.

Il est à noter qu'un travail de concertation avec notre partenaire débutera en sortie de crise pour convenir d'une nouvelle convention, à compter de 2021.

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le versement pour l'année 2020 d'une subvention de 20 000 € à l'Office de Commerce et d'Artisanat de Haute-Corrèze ;
- **AUTORISE** le président à signer l'avenant de la convention.

A l'unanimité	
Votants	87
Pour	87
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la
sous-préfecture,

À Ussel, le 10 juin 2020

Le président,
Pierre Chevalier

